



Avis d'appel à manifestation d'intérêt par l'EPF Nord - Pas de Calais pour la renaturation d'un ancien espace industriel dans le cadre d'une offre de concours

Avis d'appel à manifestation d'intérêt par l'EPF Nord-Pas de Calais pour la renaturation d'un ancien espace industriel de 30 000 m² à Lens (Pas-de-Calais) sur le domaine privé de l'EPF Nord – Pas de Calais.

Propriétaire et gestionnaire du domaine :

L'appel à projet est organisé par l'**Etablissement Public Foncier (EPF) Nord - Pas de Calais**, Etablissement Public d'Etat, à caractère industriel et commercial, créé par le décret n° 90-1154 du 19 décembre 1990, modifié par les décrets n° 2006-1131 du 8 septembre 2006, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, et n° 2014-1736 du 29 décembre 2014, dont le siège social est situé 594 avenue Willy Brandt – CS 20003 à EURALILLE (59777), identifié sous le numéro SIRET 383 330 115 000 23 et représenté par Loranne Bailly, directrice générale, nommée à cette fonction par arrêté ministériel en date du 9 décembre 2015.

Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt :

Créé en 1990 pour mettre en œuvre une politique partagée par l'Etat et la Région de requalification de grands sites industriels et miniers, l'EPF Nord - Pas de Calais est devenu un opérateur foncier incontournable de son territoire. Il accompagne largement les collectivités territoriales et les intercommunalités dans la maîtrise de leur foncier et le recyclage de leurs espaces dégradés notamment urbains.

C'est dans le cadre d'une convention opérationnelle conclue avec la ville de Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens - Liévin que l'EPF s'est rendu propriétaire d'un ensemble foncier de plus de 3 ha (bâtiments industriels en déshérence, parking, anciennes maisons d'habitation et ancienne déchetterie) situé sur les communes de Lens et de Sallaumines, à l'extrémité de l'avenue Alfred Van Pelt.

Le projet dont les orientations visaient une réurbanisation partielle (habitat et tertiaire) a été abandonné au profit d'un projet de renaturation et notamment de reforestation. Les travaux de déconstruction ont été réalisés et le site est actuellement composé d'une plateforme formée de technosols, friches herbacées et arbustives, boisements et dépôts de déchets divers.

Ambitions et objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt pour une offre de concours.

L'ambition principale de l'appel à manifestation d'intérêt est de réaliser un projet innovant dans le cadre d'une offre de concours.

Plus spécifiquement l'objet de l'offre de concours vise sur le site Van Pelt à Lens (62) à :

1. Créer un nouveau lieu

- Donner une nouvelle vocation au secteur « Van Pelt »
- Renouveler l'attractivité du secteur et du lieu en créant un espace naturel à proximité du centre-ville
- Conforter la trame verte du territoire et la dynamique de la Chaîne des parcs /Euralens notamment au niveau du canal de la Souchez.

2. Créer un espace de nature en lieu et place d'un ancien site industriel

- Boiser une grande partie du site pour favoriser la biodiversité et le stockage du carbone (lutte contre le réchauffement climatique)
- Restaurer un ou plusieurs espaces de friches xérothermophiles
- Innover en termes de création d'habitats naturels et de micro-habitats d'espèces
- Créer un remblai le long de la rocade minière pour limiter le bruit et masquer la circulation des véhicules et améliorer ainsi le confort (visuel et sonore) du site dans le cadre de sa découverte par le public.

3. Profiter de l'opportunité des offres de concours pour

- Apporter les terres et matériaux nécessaires aux remblais et modelés paysagers et à la création d'habitats « néo- naturels ».
- Innover dans le cadre des partenariats public- privés ou public-public
- Profiter des recettes générées par les apports de terre pour solvabiliser les opérations de restauration écologique des milieux voisins
- Favoriser l'éclosion de projets innovants en termes de génie écologique et restauration des habitats

Procédure

Le partenariat pour la restauration/renaturation du site se fera dans le cadre exclusif d'une offre de concours, qui consiste en une offre d'une personne – publique ou privée – d'apporter une contribution matérielle ou financière (volontaire et gratuite) à des travaux publics, parce qu'elle trouve un intérêt à leur réalisation. L'absence totale de contrepartie (autre que la réalisation des travaux concernés) permet d'éviter sa requalification en commande publique.

L'objet du concours est une contribution gratuite sous forme de travaux, d'une somme d'argent, de la remise d'immeuble(s), d'une mise à disposition de personnel ou de matériel(s), ou encore d'une garantie juridique. De plus, la contribution de l'offrant doit être volontaire, donc « non forcée », au risque d'être irrégulière. La cause « intéressée » de l'offrant est, en principe, la réalisation d'une opération de travaux publics à laquelle il est intéressé directement ou indirectement.

L'auteur de l'offre, ou « offrant », peut être une personne privée comme une personne publique, mais le bénéficiaire de l'offre ne peut être qu'une personne publique.

L'offre de concours peut prendre la forme d'un contrat et/ou être constatée par plusieurs écrits, de même qu'elle peut être verbale ; elle peut aussi être expresse ou être assortie de conditions expresse.

Calendrier

Le calendrier prévisionnel s'établit comme suit :

Date limite de remise des dossiers : 10 février 2021 à 12h

Analyse des offres : du 10 au 18 février 2021

Désignation du candidat retenu : le 24 février 2021

Réalisation des travaux : second semestre 2021

Candidature

Les candidats peuvent participer seuls ou au sein de groupements d'opérateurs ou porteurs de projets. Les candidats ne peuvent proposer qu'un seul projet (seuls ou au sein d'un seul groupement).

Les candidats sont invités à remettre leur dossier de candidature au plus tard le 10 février 2021 à 12h par dépôt à l'accueil de l'EPF (594 avenue Willy Brandt, 59777 Euralille).

Au-delà de ces date et heure limites, les dossiers de candidature ne pourront plus être déposés et seront en conséquence irrecevables.

Pour être recevables, les candidatures devront respecter les conditions suivantes :

- Conformité et complétude du dossier de candidature
- Respect de la date limite de remise

L'EPF se réserve la possibilité de rejeter les candidatures manifestement insuffisantes. Cet appel à manifestation d'intérêt ne pourra faire l'objet d'aucune indemnité ou prime de la part de l'EPF.

Sélection

La sélection se fera sur la base de l'analyse et de la notation des candidatures selon les critères suivants :

- Compétences humaines et techniques du/des candidats pour mener à bien le projet : 10 points
- Qualité des références pour des opérations similaires : 10 points
- Compréhension du contexte et des enjeux de mise en valeur écologique : 10 points (note d'opportunité)

- Qualité du projet, mise en valeur du lieu, calendrier prévisionnel de mise en œuvre (écriture et dépôts des pièces relatives aux règlements d'urbanisme, nature et description des travaux envisagés, prise en compte des contraintes techniques, descriptions des cibles écologiques, prise en compte des espèces protégées et patrimoniales, innovations en termes de génie écologique et en restauration/renaturation, liste des pièces à écrire et planning de leur dépôt) : 30 points
- Moyens financiers dédiés à la restauration écologique des milieux (habitats), à la recréation de micro-habitats et au suivi/évaluation : 40 points

Les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt seront notifiés par courriel à l'ensemble des candidats.

Visite du site

Aucune visite du site n'est prévue.

Contact

Pour toute question relative à la consultation merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :

g.lemoine@epf-npdc.fr

Date de mise en lignes du présent avis d'information :

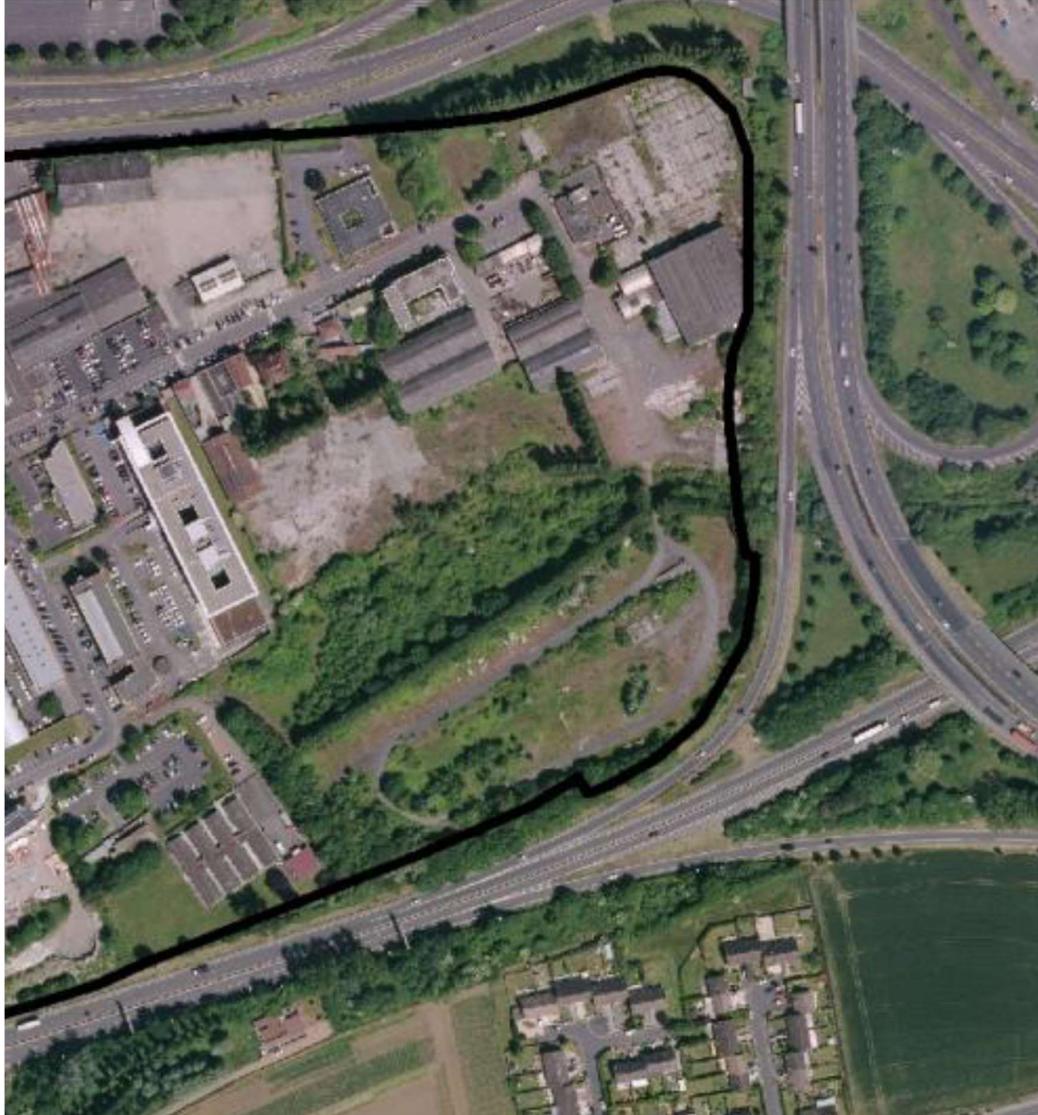
01/02/2020

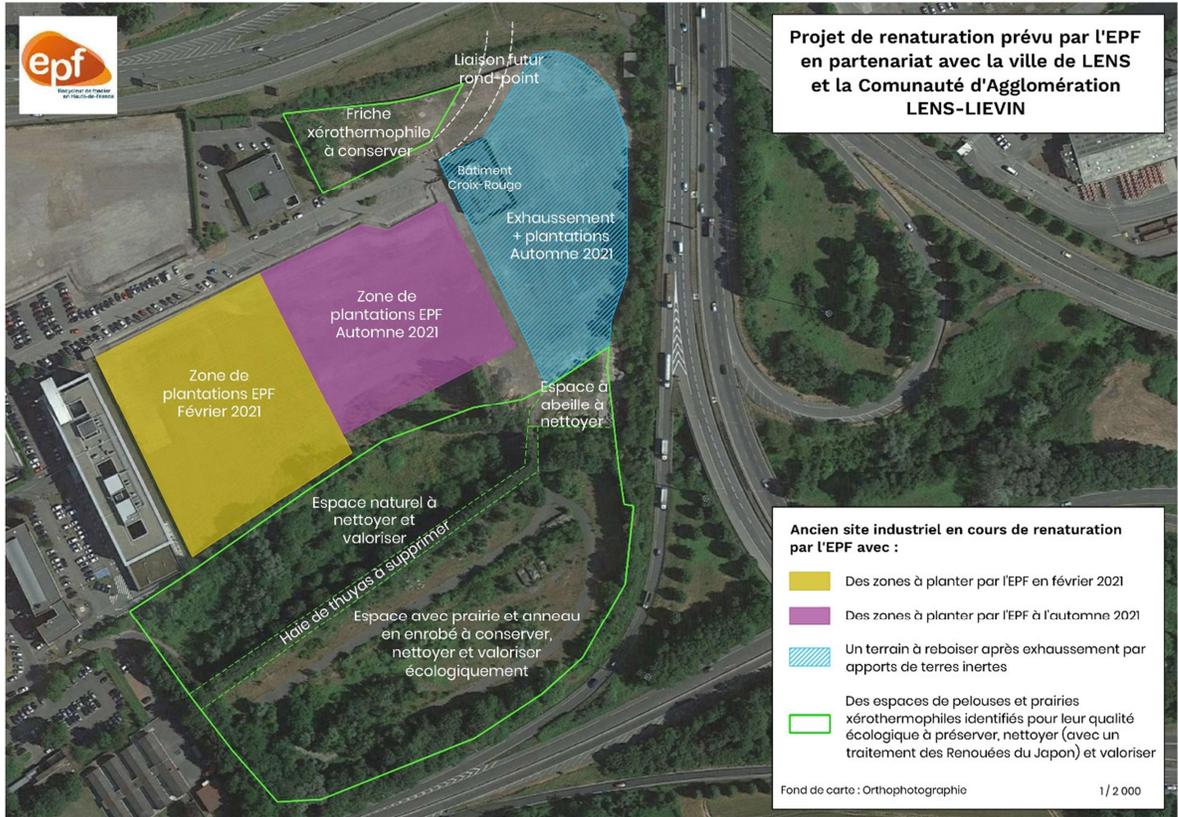
Le dossier devra comprendre :

- Présentation du/des candidats (nom, adresse, chiffre d'affaire, domaine d'activité, nom du responsable et nom et fonction du référent du dossier)
- Compétences internes ou externes de l'équipe (personnel, machines...)
- Book de l'entreprise sur des opérations similaires
- Note de présentation argumentée présentant le contexte territorial et local du projet
- Dossier présentant les opérations de remise en valeur (boisement, renaturation, remblais) avec plans, descriptifs des objectifs et des actions et calendrier d'intervention.
- Moyens financiers dédiés à la restauration des habitats

Annexes : photographie aérienne et extrait de la carte IGN au 1/25 000 ème

Annexes : photographie aérienne avant travaux et extrait de la carte IGN au 1/25 000ème





Projet de renaturation prévu par l'EPF en partenariat avec la ville de LENS et la Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN

Ancien site industriel en cours de renaturation par l'EPF avec :

-  Des zones à planter par l'EPF en février 2021
-  Des zones à planter par l'EPF à l'automne 2021
-  Un terrain à reboiser après exhaussement par apports de terres inertes
-  Des espaces de pelouses et prairies xérophiles identifiés pour leur qualité écologique à préserver, nettoyer (avec un traitement des Renouées du Japon) et valoriser

Périmètre du projet EPF

